

PROJET EOLIEN DES BAUMES: ATELIER DE CO-CONSTRUCTION N°1

- COMPTE-RENDU -

Le mardi 12 novembre 2019



SOMMAIRE

1 Introduction	3
2 Les participants à la réunion	4
3 La synthèse des échanges	5
3.1 Les échanges autour de la trame d'implantation	5
3.2 Les échanges autour du projet	9
3.3 Les échanges autour des mesures compensatoires et d'accompagnement	14
4 Le prochain rendez-vous de la concertation	18
5 Les annexes photos	19

1 INTRODUCTION

Le mardi 12 novembre 2019 s'est tenu le premier atelier de co-construction autour du projet éolien des Baumes de 18h30 à 20h30, à la salle polyvalente de Remoncourt. Cet atelier, organisé par NORDEX France et Mazars Concertation fait suite au **forum d'information pédagogique** qui s'est tenu le 10 septembre 2019 à Valfroicourt.

L'atelier de co-construction du 12 novembre 2019 avait pour objectif de :

- **Découvrir les détails du projet ;**
- **Echanger avec les participants autour du projet** et répondre à toutes les questions ;
- **Amorcer un travail de co-construction** sur les mesures compensatoires et d'accompagnement.

Afin de favoriser les échanges et la participation de tous, l'atelier a été organisé en 3 séquences :

- Travail sur la construction de la trame d'implantation via un travail sur carte autour du projet et des contraintes locales ;
- Réponses aux questions soulevées lors de l'étude des perceptions et par les participants ;
- Identification des premières mesures compensatoires et d'accompagnement.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de l'atelier ainsi que les photos des échanges.

Nous vous rappelons que les comptes-rendus des événements de la concertation sont disponibles sur le **site participatif du projet** : <http://www.projeteolien-desbaumes.fr>.

Le Saviez-vous ?

Lors du forum d'information du 10 septembre, les participants ont proposé le nom de **projet éolien des Baumes** et ont voté – en majorité – pour ce nom.

Lors de l'atelier du 12 novembre, un participant nous a partagé la **légende de Jean des Baumes**, seigneur de la région qui allait à la chasse tous les jours, même le dimanche. Pour le punir, Dieu le condamna à la chasse éternelle. On dit que les soirs de pleines lunes, on entend sa meute hurler dans les bois qui ont pris son nom.

La synthèse des échanges est structurée par thématiques et retranscrit une partie des remarques, questions, et propositions émises par les participants, ainsi que les réponses données par NORDEX France.

2 LES PARTICIPANTS A L'ATELIER

L'atelier de concertation a réuni **27 personnes**.

Etaient présents les participants suivants :

- Jean-Marie CHEVRIER – Riverain de Valfroicourt
- Jean-René GERARD – Riveraine de Valfroicourt
- Jean CHRISTOPHE – Riverain de Valfroicourt
- Philippe GERARD – Riverain de Valfroicourt
- Anne-Marie DEOM – Riveraine de Rancourt
- Patrick KIRCHE – Riverain Rancourt
- Alban KISLIG – Riverain de Valfroicourt
- Jean-Claude BERGE – Riverain de Valfroicourt
- Jean-Louis BANET – Riverain de Remoncourt
- Bernard TACQUARD – Maire de Remoncourt
- Marcel LOEGEL- Maire de Valfroicourt
- Patrick BASTIEN – Riverain de Valfroicourt
- Jacqueline MAZARS – Riveraine de Rancourt
- Frédérique STERNENBERG – Riveraine de Valfroicourt
- Pierre PREVOT – Riverain de Remoncourt
- Alain JARDON – Riverain de Remoncourt
- Damien NOEL - Riverain de Remoncourt
- Pierre THOMAS - Riverain de Remoncourt
- Michel ROZOT - Riverain de Remoncourt
- Marcel AFFANI - Riverain de Valfroicourt
- Jean-Pierre RUER – Riverain de Valfroicourt
- Serge FLEURENCE - Riverain de Remoncourt
- Gilles DEMONETG - Riverain de Remoncourt
- Alain CLOCHEY – Maire de Rancourt
- Henri FLEURENCE - Riverain de Remoncourt
- Madame FLEUREUNCE - Riveraine de Remoncourt
- Romaric CHEVRIER – Riverain de Valfroicourt

L'équipe de Mazars :

- Sophie PELLE – Cheffe de projet Concertation
- Ophélie JOVELIN– Consultante

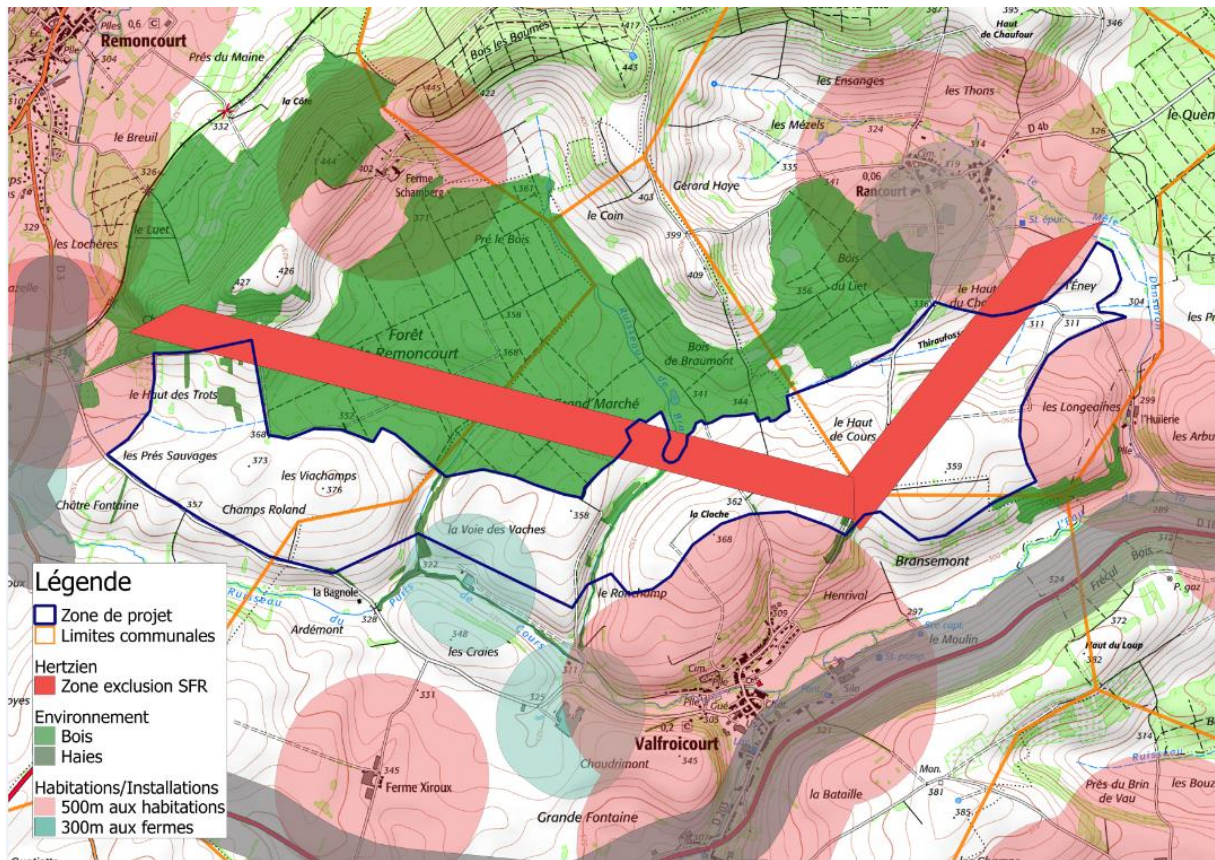
L'équipe NORDEX France :

- Roméo GARREAU – Chef de projets
- Romain CLUET - Chef de projets
- Axel FOSSORIER - Stagiaire

3 LA SYNTHÈSE DES ÉCHANGES LORS DE L'ATELIER

3.1 Nos échanges autour de la trame d'implantation

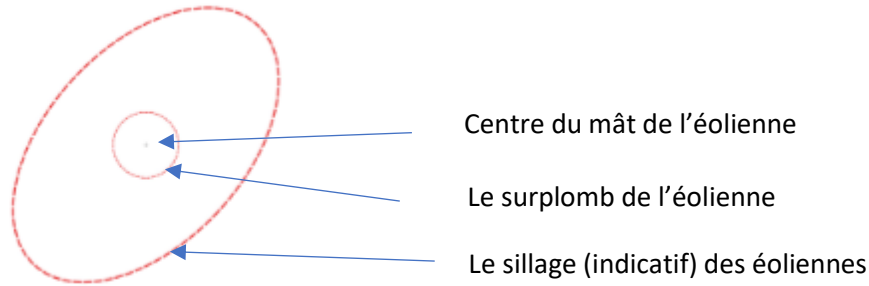
En première partie de réunion, les participants se sont divisés en deux groupes afin de travailler sur la carte des contraintes locales (voire carte ci-dessous). Les habitants devaient placer jusqu'à 9 éoliennes (matérialisées par des calques) sur la zone d'étude, en prenant en compte les contraintes fixes (zone SFR en rouge sur la carte) et les contraintes amovibles (les faisceaux des radars militaires).



Carte de la zone d'étude présentant les contraintes réglementaires et locales



Représentation des calques matérialisant les contraintes amovibles du territoire : les faisceaux des radars militaires



Représentation des calques matérialisant l'ellipse d'une éolienne

Les participants ont échangé avec le développeur afin de comprendre les contraintes et la manière dont NORDEX élabore la trame d'implantation. Vous trouverez ci-dessous vos remarques et vos questions autour de la trame d'implantation.

Question : « Combien d'éoliennes allez-vous implanter sur les 3 communes ? »

Réponse de NORDEX France : Il est possible d'implanter au maximum 9 éoliennes sur la zone d'étude (en bleue sur la carte). Néanmoins, le nombre d'éoliennes final dépendra des résultats des études en cours (environnementales, acoustiques, vents et paysagères). Les études permettent de proposer une trame d'implantation cohérente avec les contraintes et les caractéristiques du territoire.

Question : « Quand allez-vous nous communiquer les résultats des études ? »

Réponse de NORDEX France : L'étude environnementale a été lancée en décembre 2018. Les études sur la faune et la flore s'étendent sur une année afin de pouvoir observer les différentes espèces tout au long des 4 saisons. Les résultats nous parviendront au début 2020 ; nous serons donc en mesure de vous les communiquer au prochain atelier.

Question : « Pourquoi les éoliennes ne peuvent pas être trop proches des forêts et des boisements ? »

Réponse de NORDEX France : Tout dépend de l'activité biologique propre à un espace boisé donné. Il est toutefois entendu qu'un éloignement d'environ 200m entre une éolienne et un linéaire boisé est préférable dans la mesure du possible. L'étude environnementale permet de définir assez finement les enjeux propres à chaque partie du territoire, et l'implantation des éoliennes sera définie en fonction de ces résultats. Nous n'envisageons pas d'installer des éoliennes dans les bois.

Question : « Les ellipses des éoliennes peuvent-elles se chevaucher ? »

Réponse de NORDEX France : Les ellipses représentées sur les calques correspondent à l'effet de sillage, c'est à dire à la perte de vitesse du vent derrière une éolienne, qui impacte la capacité de l'éolienne suivante à produire de l'électricité, si les machines sont trop proches. Cela dit, les ellipses restent des éléments théoriques qui doivent être affinés par ordinateur, et peuvent ainsi se croiser

légèrement à ce stade du projet. L'optimisation d'un projet éolien consiste notamment en ce travail de définition de l'inter distance d'une éolienne à l'autre

Question : « Les éoliennes seront-elles en hauteur ? »

Réponse de NORDEX France : Les vents sont plus importants en hauteur. Il est donc préférable de positionner les éoliennes en altitude. L'installation d'éoliennes de grande envergure doit toutefois se faire en cohérence avec les caractéristiques du territoire, et ce sont les conclusions de l'étude paysagère qui permettront de définir le modèle le mieux adapté au territoire. Des éléments patrimoniaux, tels que La colline de Sion, pourtant située à 20km de la zone d'étude, peuvent représenter des enjeux supplémentaires.

Question : « Le but est-il d'en mettre un maximum ? »

Réponse de NORDEX France : Notre objectif est de proposer un parc cohérent qui réponde aux attentes et aux contraintes du territoire. Les études menées permettent précisément de proposer une implantation optimisée, qui tienne compte au mieux des différentes contraintes. Dans ce cadre, le nombre de machines est important, mais il n'est pas le seul paramètre à prendre en compte. Nous pourrions vous en dire plus sur ce point en janvier. L'objectif premier reste celui de proposer le meilleur dossier possible devant les services de l'Etat, d'un point de vue technique et en fonction du territoire.

Remarque : « Nous avons passé 30 min à placer les éoliennes sur la carte alors que vous savez très bien le faire sans nous. »

Réponse de NORDEX France : Avec cette séquence, notre but est de vous expliquer comment nous fonctionnons pour choisir l'implantation des éoliennes. Nous souhaitons ainsi vous montrer quelles sont les contraintes que nous devons respecter afin que vous puissiez mieux comprendre le choix de l'implantation finale.

Question : « Quel peut-être l'impact des éoliennes sur les radars militaires ? »

Réponse de NORDEX France : Les éoliennes risquent de perturber et de brouiller les informations reçues par les radars militaires. En effet, lorsque les pales des éoliennes se mettent en mouvement, elles réfléchissent ou diffractent les impulsions radioélectriques envoyées par les radars. Elles constituent alors un obstacle à la propagation des ondes.

Question : « Les radars militaires imposent-ils une zone d'étude pour l'implantation des éoliennes ? »

Réponse de NORDEX France : Les radars militaires nous contraignent sur l'implantation finale. Lorsque les éoliennes sont implantées à l'intérieur du faisceau d'un radar, celles-ci doivent être placées sur les radiales du radar afin de perturber le moins possibles les signaux qu'ils émettent. Les radiales (matérialisées par les calques de couleur) peuvent être déplacées de quelques km à l'intérieur de la zone d'étude.

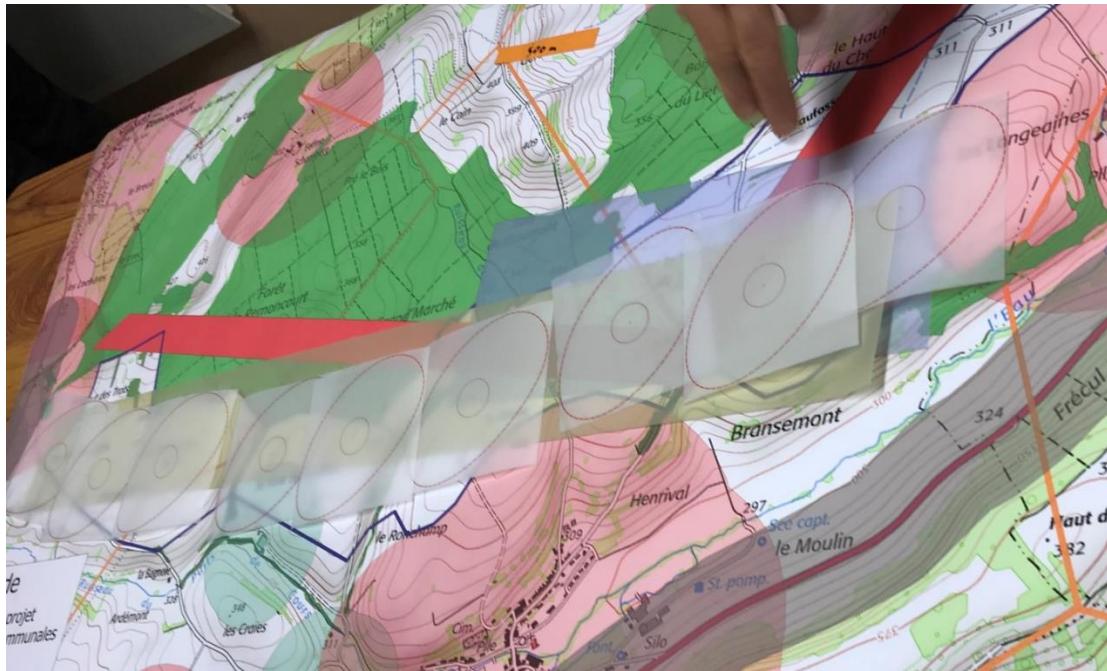


Photo prise au cours de l'atelier avec les calques et le travail effectué par les participants

Question : « L'armée contraint-elle également la hauteur maximale en bout de pale ? »

Réponse de NORDEX France : Non, le radar militaire ne nous impose pas une hauteur maximale en bout de pale. Nous devons, en revanche, implanter les éoliennes sur la zone autorisée par l'armée.

Question : « Est-il possible de faire deux rangées d'éoliennes sur le territoire de Valfroicourt ? »

Réponse de NORDEX France : Nous pouvons effectivement implanter deux rangées d'éoliennes sur Valfroicourt tout en répondant aux contraintes de l'armée. Néanmoins, les études paysagères nous obligent à maintenir une harmonie dans le parc. Les lignes et les courbes sont privilégiées afin de répondre à ces exigences. Les résultats des études paysagères nous indiqueront quel tracé envisagé pour répondre aux exigences techniques.

Remarque : « Ma maison est à proximité de la zone d'étude, les éoliennes peuvent-elles être implantées plus bas ? ».

Réponse de NORDEX France : L'étude paysagère permettra de simuler certains points de vue sur le territoire, et d'apporter des éléments de réponses précis sur cette question. Une fois l'implantation connue, nous pourrons réaliser des photomontages à différents endroits et simuler la vue que les habitants proches de la zone d'étude auraient si le parc était installé.

Remarque : « C'est le centre du mât qui ne doit pas se situer sur la zone d'exclusion SFR. Les ellipses peuvent très bien être placées sur la zone rouge SFR sur la carte. »

Remarque : « Techniquement, il n'est possible d'implanter que 3 éoliennes sur Remoncourt. »

2.2 Nos échanges autour du projet

Par la suite, le chef de projets NORDEX France, Roméo GARREAU, a répondu aux questions formulées lors de l'étude des perceptions et au cours de l'atelier.

Vous trouverez ci-dessous une partie des échanges de cette séquence :

- **Sur l'éolien et le développeur**

Question : « *Les éoliennes sont-elles à l'arrêt lorsque la production est plus importante que le contrat de vente réalisée avec EDF ?* »

Réponse de NORDEX France : La production et la consommation d'électricité sont à réfléchir d'un point de vue global : national et européen. La production d'électricité n'est donc pas fonction des prix de vente fixés par l'Etat mais fonction du besoin. Lorsque la production en France et en Europe est plus importante que la consommation, il peut en effet arriver que les éoliennes soient à l'arrêt. Cependant, en France, cela arrive très rarement où en moyenne, le temps d'arrêt des éoliennes pour cette raison représente 4 heures dans une année.

Question : « *Quelle est le tarif du dernier appel d'offre lancé par l'Etat ?* »

Réponse de NORDEX France : Jusqu'à 2015, l'Etat fixait les tarifs auxquels EDF rachetait l'électricité produite par les parcs éoliens afin de permettre à la filière de se développer, dans un contexte où le coût de production de l'électricité grâce aux éoliennes était encore élevé. Peu à peu, l'Etat a introduit un système d'appel d'offre permettant d'intensifier la concurrence au sein de la filière éolienne et d'accroître l'efficacité des machines. Selon ce cadre, les parcs proposant les coûts de production les plus bas bénéficient de tarifs de rachat de l'électricité préférentiels tandis que les autres doivent vendre leur énergie au prix de marché et entrent en concurrence avec toutes les autres sources de production d'électricité (charbon, nucléaire, etc.). Les tarifs d'achat de l'électricité éolienne ont donc beaucoup baissé ces dernières années de plus de 90€ le MW/h en 2015 à 63€ le MW/h actuellement (3^{ème} appel d'offre éolien, Juin 2019).

Question : « *Que se passe-t-il en cas de séisme ?* »

Réponse de NORDEX France : La sismologie est prise en compte dans les normes de sécurité des éoliennes. De plus, si un séisme avait lieu, la procédure de sécurité définie en cas de phénomènes naturels serait enclenchée. Aucun retour d'expérience ne démontre un risque pour les parcs éoliens lié à l'activité sismique.

Question : « *Y a-t-il de gros écarts de production entre les différents types machines ?* »

Réponse de NORDEX France : Les éoliennes les plus hautes en bout de pale produisent plus car elles sont plus puissantes et les vents en altitude plus forts. Une différence de 10 ou 20 mètres d'altitude, qui semble faible à l'œil, représente donc un écart de production conséquent. A titre d'exemple, les éoliennes Nordex gagnent en moyenne 20% de productible supplémentaire d'une génération à l'autre.

Les machines envisagées aujourd'hui sur le territoire sont déjà deux générations au-delà du modèle installé à Esley.

Question : « Etes-vous présents sur tout le territoire français ? »

Réponse de NORDEX France : Historiquement, NORDEX a développé des projets dans le Nord et l'Est de la France. Cependant, depuis plusieurs années, nous développons des projets sur le reste du territoire, notamment dans les régions Centre- Val de Loire et Nouvelle Aquitaine.

- **Sur le projet**

Question : « Est-ce qu'il n'y a pas trop d'éoliennes par rapport à la consommation locale ? »

Réponse de NORDEX France : La consommation est à penser au moins au niveau national. Lorsque l'énergie est produite, elle est directement injectée dans le réseau public et n'est pas seulement destinée à la consommation locale. Ainsi, même si la consommation locale est inférieure à la production, l'énergie produite est utilisée ailleurs. Ensuite, avec la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août 2015, la France s'est fixée des objectifs ambitieux. La loi prévoit de porter la part de l'énergie éolienne à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020, et à 32 % en 2030. Le principal objectif est de diversifier le mix énergétique français, en augmentant notamment la part des énergies renouvelables. L'éolien permet ainsi de réduire la part de l'énergie produite par les centrales thermiques à flamme en France. Il est bien entendu que les installations électriques ne sont pas pensées à l'échelle de la consommation locale.

Question : « Une fois l'implantation connue, savez-vous quelle sera la production potentielle du parc ? »

Réponse de NORDEX France : Oui nous pouvons déterminer des fourchettes de production potentielle, une fois le nombre et le type de machine connus. Pour le moment, nous prévoyons de mettre des éoliennes N149, ce qui signifie que le diamètre du rotor (génératrice + pale) est de 149,1 mètres. Ces éoliennes ont une puissance minimale nominale de 4 mégawatts. Ces chiffres sont encore très hypothétiques, mais une simulation de 8 machines avec les conditions de vent estimées à ce jour pourrait produire plus de 73 000 MW/h, soit l'équivalent de la consommation de presque 35 000 personnes se chauffant avec des moyens électriques.

Question : « Comment décidez-vous de la puissance des éoliennes à implanter ? »

Réponse de NORDEX France : Nous avons bien conscience de ne pas pouvoir encore vous répondre précisément sur ces points, mais là aussi, il faut attendre les résultats des études (vent, paysage, environnement) pour connaître quel sera le modèle d'éolienne le plus adapté. Il faut garder à l'esprit que la puissance maximale n'est pas toujours la solution idéale. La taille de l'éolienne, et plus encore de son rotor, permet d'aller chercher des puissances importantes.

Question : « Comment procédez-vous au raccordement ? »

Réponse de NORDEX France : Le raccordement se fait directement sur le poste source sur le réseau public. L'énergie électrique produite par les éoliennes est transportée par câble souterrain. Les postes de livraison sont répartis sur le parc et récupèrent l'énergie électrique pour l'élever à une tension de 20 000 V. Ce courant est ensuite réinjecté dans le réseau électrique local et national via le poste source, ici, très probablement à Vittel. La procédure de raccordement au réseau électrique des parcs éoliens est, quant à elle, encadrée par des contraintes réglementaires et techniques. En vue des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR), nous devons monter un cahier des charges avec les gestionnaires du réseau (principalement ENEDIS et RTE) afin qu'il soit mis en consultation auprès de différentes autorités. À la suite de cela, le préfet de région dépose un avis final.

Question : « Y a-t-il une déperdition d'électricité ? »

Réponse de NORDEX France : Tout réseau électrique connaît des pertes d'électricité. Lors de son transport entre le point de production et le point de livraison, l'électricité connaît des pertes dont le volume dépend de la valeur du courant, de la distance de transport et des caractéristiques du réseau. En outre, l'énergie éolienne et les énergies renouvelables en général, est intermittente car elle varie en fonction des flux naturels (puissance du vent). Aujourd'hui, nous ne savons pas stocker l'énergie produite, elle est donc immédiatement injectée dans le réseau. Lorsque la consommation est plus faible que la production, une partie de l'électricité est perdue. Cependant, nous l'avons dit plus haut, ce cas ne se présente en moyenne que 4h par an, en France.

- **Sur les études**

Question : « Avez-vous accès aux mesures des vents effectuées lors de l'implantation du parc d'Esley ? »

Réponse de NORDEX France : Bien que les éoliennes d'Esley soit des éoliennes NORDEX, ce n'est pas nous qui développons ce parc mais un développeur concurrent. C'est le paradoxe de NORDEX qui est à la fois un turbinier (constructeur de machines) et un développeur. Les données de vent sont des données sensibles qui ne se partagent pas et qui peuvent même avoir une valeur marchande importante. Nous n'avons donc pas accès à ces mesures de vent. Cependant, une fois que les mesures de vent seront connues pour le projet des Baumes, nous pourrons vous en communiquer les résultats principaux, lors d'un prochain atelier.

Question : « Qui réalise les études ? »

Réponse de NORDEX France : Nous mandats des bureaux d'études indépendants et spécialisés pour réaliser les différentes études. Le bureau Envol est chargé de l'étude environnementale, l'étude paysagère est réalisée par le paysagiste Matutina, et l'étude acoustique encadrée par Sixense Environnement. Tous sont des experts sélectionnés par Nordex pour leur compétence et leur reconnaissance auprès des services de l'Etat. Seule l'étude des vents est faite en interne par Nordex, car elle ne contient pas d'éléments « subjectifs » susceptibles d'être questionnées durant la phase d'instruction.

Question : « Pouvez-vous nous transmettre des chiffres de l'impact d'un parc sur les espèces animales ? »

Réponse de NORDEX France : Oui, nous pourrions vous communiquer ces données au cours d'un prochain atelier.

- **Sur le démantèlement**

Question : « Quelle est la durée de vie d'une éolienne ? »

Réponse de NORDEX France : Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la durée de vie d'une éolienne est estimée à 20 ans. Néanmoins, cette durée peut varier entre 25 et 30 ans selon les constructeurs. Par ailleurs, les parcs peuvent avoir une durée de vie bien plus longue grâce au « repowering » (implantation de machines neuves plus performantes, ou en remplacement de machines anciennes).

Question : « Qui procède au démantèlement ? »

Réponse de NORDEX France : Le démantèlement fait partie des engagements contractuels de l'exploitant. Une clause est incluse à cet effet dans les baux emphytéotiques et concerne tous les éléments du parc : machine, fondation, accès, câbles, en vue de l'obligation de retour à l'état initial tel que prévu par le code de l'Environnement. En aucun cas, le démantèlement ne peut être à la charge du propriétaire, de l'exploitant agricole ou de la commune.

Question : « Nous avons entendu que le développeur est contraint de retirer une couche de béton de 1,5 mètres en profondeur au cours du démantèlement ? »

Réponse de NORDEX France : En effet, cependant, d'un point de vue financier, il est plus intéressant de retirer l'ensemble du béton. Nous nous acheminons donc de plus en plus vers cette pratique. Le Code de l'environnement prévoit l'arasement d'1m de la dalle de béton.

- **Sur l'impact sur la santé**

Question : « Quelles sont les actualités concernant les impacts sur l'élevage (courant parasites / failles telluriques) ? »

Réponse de NORDEX France : Vous faites certainement référence à ce qui s'est passé à Nozay. Une étude a été menée sur les 8 éoliennes installées en 2012 à Nozay. Les investigations ont mobilisé des experts de différents domaines, vétérinaire, électrique, électromagnétique et géobiologique. Pour le moment, aucune corrélation entre la présence d'éoliennes et les symptômes constatés chez l'être humain et l'animal n'a pu être établie. Les études se poursuivent donc. A noter aussi que de nombreux parcs éoliens sont implantés à proximité d'habitations ou d'exploitations agricoles en France sans générer de difficultés comme celles constatées à Nozay. Ce retour d'expérience a en tout cas mis la filière en alerte sur ce sujet, et les turbiniéristes sont en attente des conclusions des études à venir. Une réponse possible serait le passage des réseaux enterrés sous les enclos. Nous allons donc être vigilants sur cet aspect au cours du raccordement.

Remarque : « *Les impacts sur la santé humaine sont donc des cas isolés.* »

Réponse de NORDEX France : Oui, pour le moment cela est le cas. Cependant, en appliquant le principe de précaution, nous devons rester attentifs aux impacts potentiels. Nous sommes donc vigilants aux conclusions publiées par l'ANSM par exemple.

- **Sur le financement du projet**

Question : « La communauté de commune investit-elle dans le projet ? »

Réponse de NORDEX France : L'investissement nécessaire pour la construction d'une éolienne correspond environ à 3 millions d'euros. Dans la très grande majorité des cas, les communautés de communes n'ont pas les ressources nécessaires pour investir dans de tels projets.

Question : « Les communes peuvent-elles participer au financement ? »

Réponse de NORDEX France : Il n'y a pas d'apports de finance publique dans les projets éoliens qui sont développés par des entreprises privées. Cependant, il est possible de mettre en place un financement participatif à plus large échelle. Le financement participatif, ou crowdfunding, est un échange de fonds entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels, afin de financer un projet via une plateforme en ligne. Toute personne physique majeure peut contribuer au financement participatif. En revanche il n'est pas ouvert aux personnes morales. Concrètement, cela signifie qu'une partie de l'investissement nécessaire à la construction d'un parc est apportée par des individus au sein d'un périmètre géographique (commune, intercommunalité, département, région), sous forme de placement rémunéré par des intérêts.

Question : « Les habitants peuvent-ils participer ? »

Réponse de NORDEX France : Les habitants peuvent effectivement participer dans le cadre du financement participatif. L'ouverture du financement participatif dépend de l'engouement local pour ce dispositif. Nous pouvons ouvrir le financement aux particuliers si la demande locale existe et est suffisamment importante.

Remarque : « *J'ai entendu dire que le rendement des financements participatifs dans l'éolien était de 6 à 8% ?* »

Réponse de NORDEX France : Le rendement est variable d'un projet à l'autre. Cependant, ces chiffres sont importants et correspondent à des parcs plus anciens. Actuellement, les rendements sont plutôt de l'ordre de 5%.

Question : « Le financement participatif fait-il perdre de la rentabilité au parc éolien ? »

Réponse de NORDEX France : Les plateformes proposent en effet un service payant, et la rentabilité proposée aux investisseurs citoyens est évidemment un manque à gagner pour le développer.

Cependant, lorsque la demande locale est importante, c'est une option qui peut être tout de même mise en place et qui permet d'impliquer le territoire dans un projet.

Question : « Les particuliers peuvent-ils bénéficier d'une réduction fiscale car c'est un investissement en faveur du développement durable ? »

Réponse de NORDEX France : Aujourd'hui, une déduction fiscale pour les habitants de communes qui accueillent des parcs éoliens n'existe pas car l'investissement n'est pas à l'initiative des communes ou des habitants mais à celle d'entreprises privées.

Question : « Est-ce que les investissements par personne sont plafonnés ? Il serait injuste d'avoir des écarts d'investissement importants d'un particulier à l'autre, surtout si le montant total ouvert à la participation est limité. »

Réponse de NORDEX France : Les investissements individuels sont effectivement plafonnés : la fourchette moyenne est de 1 à 20 000 euros par investisseurs.

Remarque : « Ces systèmes trouvent souvent preneurs. »

Remarque : « On accepte plus facilement les éoliennes sur un territoire si c'est gagnant-gagnant. Proposer le financement participatif permettrait à chacun d'avoir des retombées. »

2.3 Nos échanges autour des mesures compensatoires et d'accompagnement

À la suite de ce temps d'échange, Roméo Garreau, chef de projets NORDEX France, a présenté les modalités des retombées économiques locales ainsi que les mesures compensatoires et d'accompagnement. Les participants se sont divisés en deux groupes afin de proposer des idées de mesures sur les communes.

Vous trouverez ci-dessous une partie des échanges et les propositions émises au cours de cette séquence :

- **Sur la concertation**

Remarque : « Nous ne sommes que 30 aujourd'hui et nous décidons des mesures, ce n'est pas très représentatif. »

Réponse de Mazars : NORDEX France a souhaité ouvrir la possibilité que certaines mesures soient co-construites par les habitants qui peuvent avoir des idées auxquelles les bureaux d'études n'auraient pas pensé. Trois événements de concertation ont déjà eu lieu depuis juin 2019, en plus de l'étude des perceptions, ce qui a permis de répondre en détail aux différentes questions du territoire et de faire

émerger une première série de propositions. D'autres événements sont prévus en 2020 afin de poursuivre la réflexion. Enfin, les ateliers de concertation sont ouverts à tous ; les habitants des trois communes sont informés chaque fois des ateliers grâce aux lettres d'information diffusées par les élus et tous sont conviés aux ateliers. Cela dit, chacun choisi ensuite d'y participer ou non. N'hésitez pas, d'ailleurs, à en parler autour de vous si vous souhaitez que d'autres personnes rejoignent la démarche.

- **Sur les retombées économiques locales**

Question : « Est-ce que la commune touche une partie de l'argent de l'électricité produite ? »

Réponse de NORDEX France : Non, encore une fois, comme les communes n'investissent pas dans les parcs éoliens, à quelques exceptions près, elles ne perçoivent pas les montants générés par la vente de l'électricité. En revanche, elles perçoivent les taxes adossées au projet, tandis que le territoire bénéficie de mesures dédiées au projet, ainsi que les retombées liées aux loyers pour les éoliennes.

Question : « Pourquoi une telle différence entre les retombées économiques allouées au département, à la communauté de commune et les communes ? »

Réponse de NORDEX France : Les communautés de communes ont de plus en plus de compétences ; c'est pourquoi l'Etat a choisi de les favoriser pour les retombées économiques locales. Il a quelques années, les communes ne touchaient presque rien et un mécontentement général a émergé. La loi de finance 2019 a modifié le partage des retombées économiques locales afin que les communes puissent bénéficier d'une part plus importante des taxes versées pour les parcs éoliens qu'elles accueillent. Actuellement, les communes perçoivent donc au minimum 20% de l'IFER, qui est l'impôt le plus important concernant les parcs éoliens.

Question : « Quelle somme percevra la commune ? »

Réponse de NORDEX France : Nous pourrions vous communiquer les chiffres exacts des retombées économiques pour les communes une fois l'implantation connue.

- **Sur les mesures compensatoires et d'accompagnement**

Question : « Les mesures sont-elles ponctuelles ? »

Réponse de NORDEX France : Tout dépend du type de mesure. L'enveloppe financière est débloquée à compter de la déclaration d'ouverture des travaux, et peut immédiatement servir à mettre en place les mesures définies dans l'étude d'impact. Une action ponctuelle peut consister en l'enfouissement de lignes électriques aériennes, dans la mesure où la participation financière peut se faire rapidement à compter du début des travaux. A l'inverse, des mesures de long terme peuvent être décidées, comme la gestion de milieux favorables à la biodiversité par une association.

Question : « Si des haies été plantées, qui se charge de l'entretien ? »

Réponse de NORDEX France : Dans le cas d'une telle mesure, un contrat est établi au départ pour spécifier précisément les modalités d'entretien. Une enveloppe budgétaire peut être mobilisée par le développeur, mais l'entretien peut également résulter d'une gestion mixte de la commune et du développeur.

Remarque d'un élu : Attention, il y a déjà 1000m de haies qui seront plantées prochainement, grâce à l'apport de la commune, du département et des associations de chasse.

Question : « Où sont implantées les jachères fleuries ? »

Réponse de NORDEX France : Si une telle proposition était mise en place, nos bureaux d'études pourraient nous aider à déterminer des lieux d'implantation pertinents. Cependant, cela dépend également de la volonté des agriculteurs.

Question : « Ces mesures existent-elles sur d'autres parcs ? »

Réponse de NORDEX France : Dans le cadre des obligations légales des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), les développeurs doivent mettre en place des mesures destinées à Eviter, Réduire ou Compenser (ERC) les impacts engendrés par un parc éolien. Ces mesures sont obligatoires et existent donc sur d'autres parcs éoliens. Les développeurs sont aussi tenus de proposer des mesures d'accompagnement afin d'améliorer le cadre de vie des territoires d'implantation. Nous avons fait le choix de co-construire ces mesures avec les habitants afin qu'elles répondent aux besoins et aux caractéristiques spécifiques du territoire. Si la co-construction n'était pas mise en place, ces mesures seraient proposées par le bureau d'étude mandaté sans participation des habitants.

Question : « Est-ce que ces mesures sont prises en compte dans l'appel d'offre de l'Etat ? »

Réponse de NORDEX France : Dans le cadre des appels d'offre, seul le prix est retenu. Les mesures servent à améliorer la qualité d'un dossier de demande d'autorisation d'exploitation d'un parc éolien, elles se ainsi définies avant qu'un prix ne puisse-être proposé par le développeur du parc.

Question : « Est-ce que l'enveloppe des mesures est déjà fixée ? »

Réponse de NORDEX France : L'enveloppe allouée aux mesures compensatoires et d'accompagnement dépend du nombre de machines implantées par commune. En moyenne, cette enveloppe est de 40 000 euros par machine, au vu des puissances prévues sur le territoire.

- **Les propositions émises au cours de l'atelier**

Remarque : « Vous savez ce que vous allez faire, pourquoi nous demander nous notre avis ? »

Réponse de NORDEX France : Il est vrai que nous savons que certaines mesures fonctionnent comme l'amélioration paysagère et environnementale du territoire. Cependant, il y a 10 ans, les projets éoliens

n'étaient pas co-construits avec les habitants des communes. Nous préférons vous associer afin que les mesures correspondent à vos attentes et soient le plus pertinentes possibles.

Propositions	Commentaire de NORDEX France
Se servir des éoliennes comme antenne relais	NORDEX se renseigne sur cette possibilité. Nous vous tiendrons informés au prochain atelier.
Retrouver les anciens chemins et les recréer afin d'en faire un sentier de promenade	NORDEX se renseigne sur cette possibilité. Cependant, comme certains participants l'ont fait remarquer, les anciens sentiers ont disparus en raison des remembrements agricoles.
Créer un circuit entre les éoliennes	NORDEX se renseigne sur cette possibilité. Cela a déjà été prévu sur d'autres projets portés par la société, et le retour d'expérience est positif.
Réimplanter des haies aux limites des parcelles (épinettes blanches / apiculture)	NORDEX se renseigne sur cette possibilité. Ce type de mesure est tout à fait de nature à renforcer la qualité du dossier et paraît envisageable.
Planter des arbres sur les 3 communes	NORDEX se renseigne sur cette possibilité. Nous vous tiendrons informés au prochain atelier
Revaloriser les forêts et améliorer les boisements communaux	NORDEX se renseigne sur cette possibilité. Nous vous tiendrons informés au prochain atelier
Présenter les métiers de la filière aux jeunes du territoire de manière pérenne	NORDEX se renseigne sur la possibilité de mettre cette proposition en place
Visiter un parc ou un centre de maintenance	Nous pouvons organiser une visite de parc ou d'un centre de maintenance. La date vous sera prochainement communiquée
Enfouir les réseaux électriques	En discussion avec chaque commune, cette mesure est parfaitement envisageable
Intervenir dans les écoles pour expliquer l'éolien en général	C'est une possibilité que nous pouvons proposer pendant le développement du projet, cela ne rentre habituellement pas dans le cadre des mesures compensatoires et d'accompagnement, mais plutôt dans le cadre de la concertation autour du projet

NORDEX France étudie ces propositions d'ici le prochain atelier afin de déterminer celles qui sont envisageables dans le cadre des mesures compensatoires et d'accompagnement. A savoir également que ces mesures seront entérinées à compter du 2^{ème} trimestre 2020, une fois que les études auront été complétées et l'implantation finale définie.

D'ici là, n'hésitez pas à nous faire part de vos idées si vous en avez d'autres !

4 LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS DE LA CONCERTATION

Nous remercions l'ensemble des participants de ce premier atelier pour la qualité de nos échanges et vous donnons début 2020 :

Pour l'atelier de co-construction n°2

Nous reviendrons très prochainement vers vous pour vous communiquer la date, le lieu et les horaires de l'événement.

Ce rendez-vous sera l'occasion de vous partager les résultats des études et les actualités autour du projet.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Ophélie JOVELIN (Mazars)
par téléphone : 07 61 58 56 91
ou par mail : ophelie.jovelin@mazars.fr



Le site internet dédié au projet est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.projeteolien-desbaumes.fr/>

Pour rappel, ce site vous permet de :

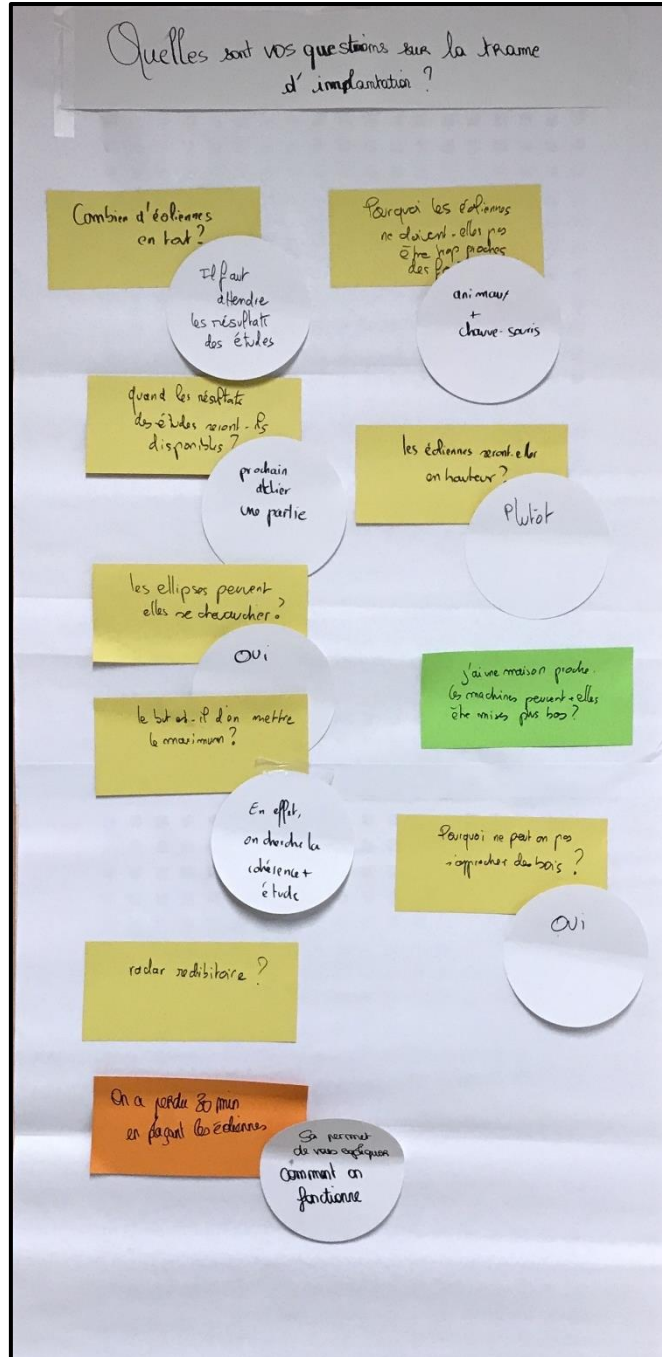
- Vous informer en temps réel sur le projet ;
- Prendre connaissance de l'avancement de la concertation et y contribuer activement en faisant des propositions en ligne ;
- Vous inscrire aux prochains événements ;
- Télécharger les comptes-rendus et les présentations des différents événements.

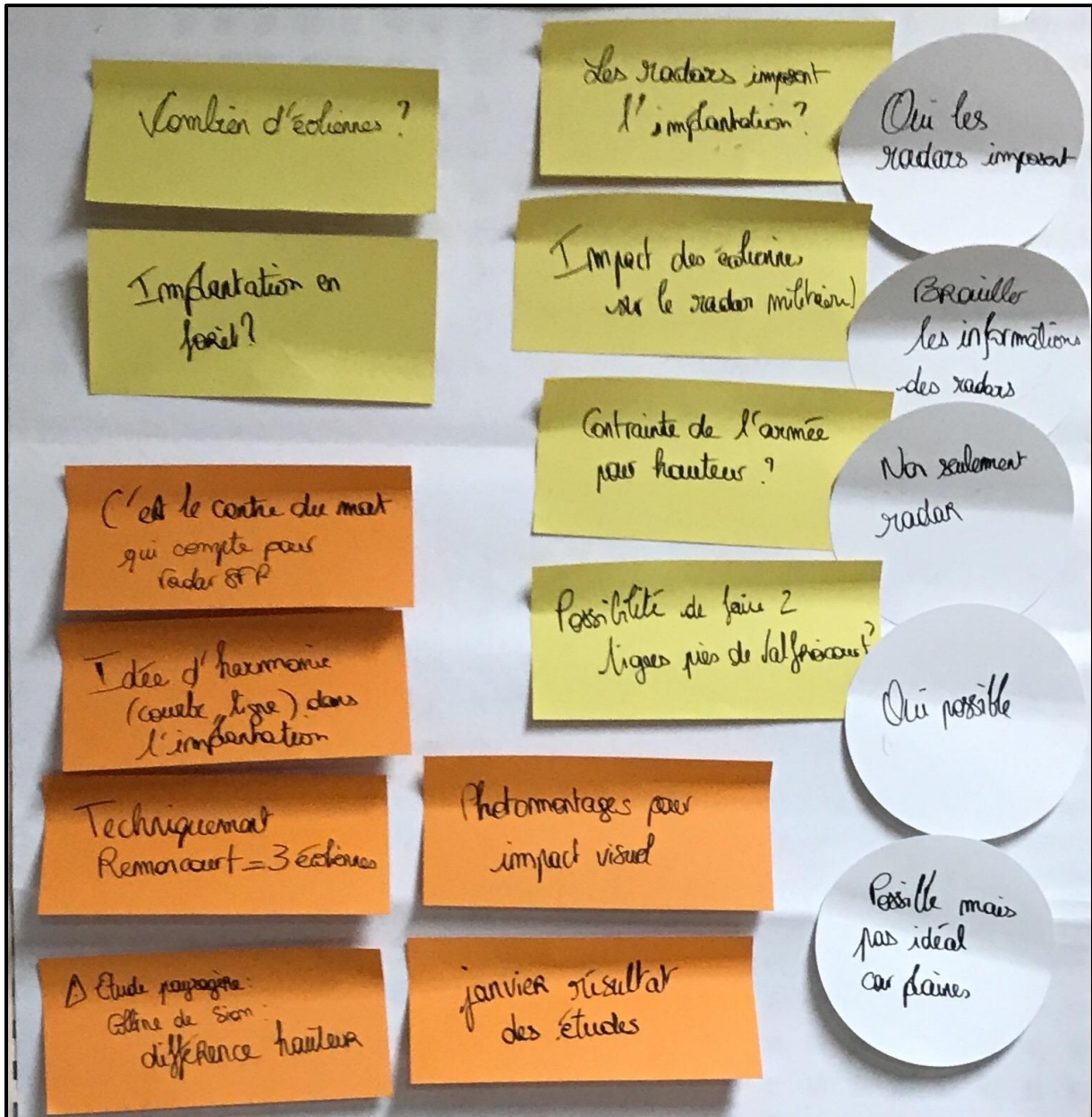
5 LES ANNEXES PHOTOS

5.1 Les participants à l'atelier

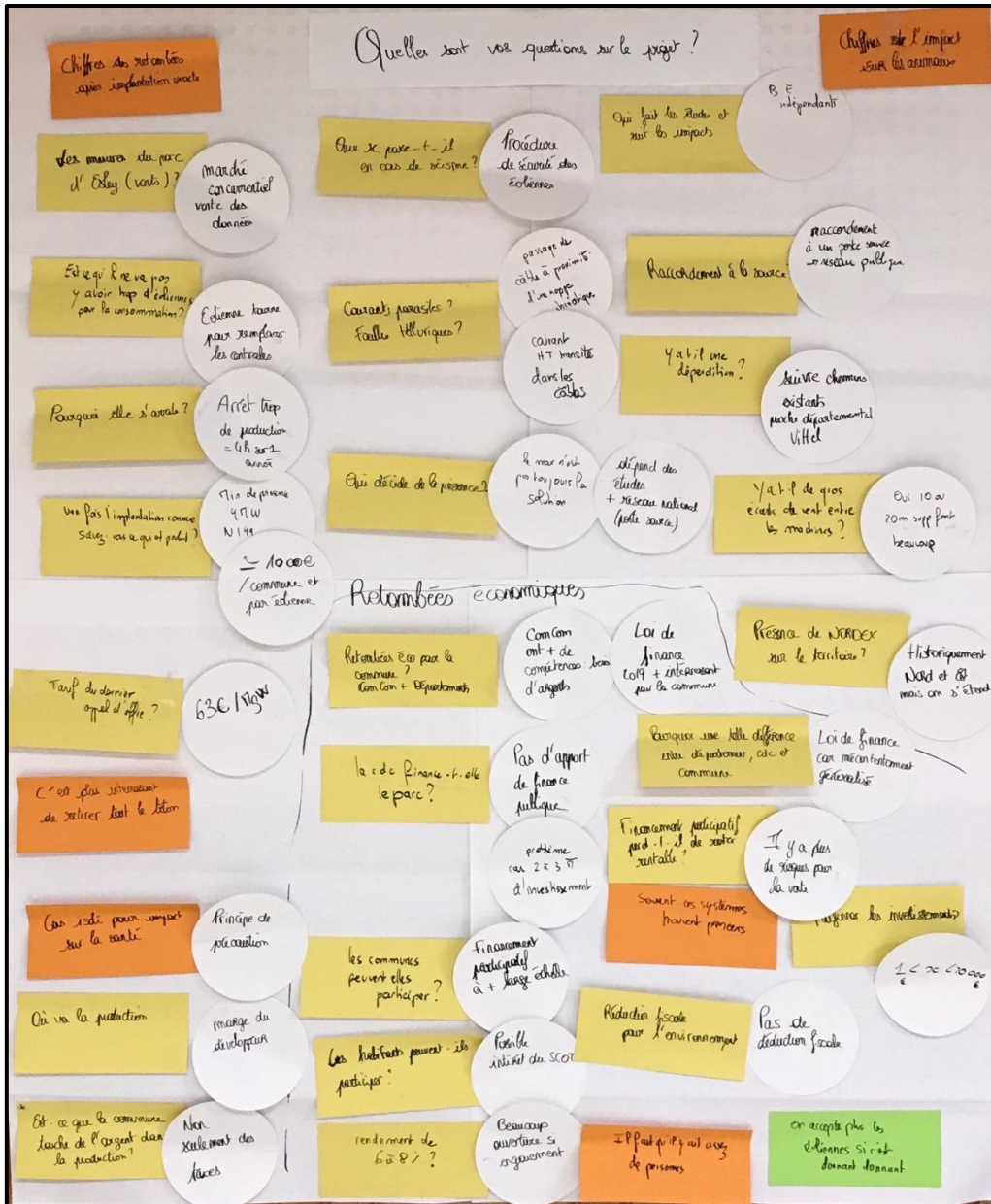
Prénom	Nom	Coordonnées	En tant que
Alain	JARDON		Habitant de Remoncourt
PATRICK NOËL	KIRCHE DARIEN Deom		RANCOURT
Marie-Monique	THOMAS BERGE		Remoncourt
PIERRE J. CLAUDE			REMONCOURT
Michal	ROZOT	03 29 57 7135	VALFRICOURT
TACQUARD	BERNARD		Remoncourt
Pierre	PREVOT		REMONCOURT
Patrick	BASTIEN		
AFFANI	Blaise	03 29 07 7525	habitant Valfricourt
Rosa	J. PIERRE		Valfricourt
Serge	Florence		Remoncourt
J-Louis	SAVET		Remoncourt
DEMONET G	Gilles	03 29 03 15 05	Remoncourt
Marcel	LOEGEL	06 11 98 36 32	VALFRICOURT
Alain	COCHET		RANCOURT
J-Marie	CHEVRIER		Valfricourt
Henni	Florence	03 29 07 7064	Remoncourt
Fernandberg	Florence	florence.henri@wanadoo.fr	Valfricourt
Jacquelin	MAZARS		RANCOURT
Gervais J.A.		50 08 54 17 14	Valfricourt

5.2 Les échanges suite au travail sur le trame d'implantation





5.3 Les échanges autour du projet



5.4 Les échanges suite à la présentation des mesures compensatoires et d'accompagnement

Quelles sont vos questions / propositions sur les mesures ?

- peut on retrouver les anciens chemins et les recréer ?
- reimplanter des haies aux limites des parcelles en zones bocagères - apiculture
- Créer un circuit entre les éoliennes
- 1000m de haies implantées par l'intérieur + C D + chasse
- qui entretient les haies ?
- discussion contractuelle
- les mesures sont-elles ponctuelles ?
- où sont implantées les jachères fleuries ?
- plantation d'arbres sur les territoires des communes
- revalorisation des forêts / améliorer boisements communaux

Quelles sont vos questions / propositions sur les mesures ?

Présentation des mesures de la filière dans les écoles

Visite de parc / centre de maintenance

Faire un circuit avec les chemins d'accès aux éoliennes

Est-ce que ces mesures existent sur d'autres parcs Parc d'Esly

Ces mesures existant on ne peut pas tout cacher

Veuilles prises en compte dans l'appel d'offre ?

Non prix est le seul critère

Veuilles pour habitations mais impacts pour les + éloignées

Veuilles pour habitations les + proches

Enveloppe fixée ?

~ 40 000 € par machine

les mesures existent elles tout au long du parc ?

Cela dépend
Productivité = long terme
Paysage : court terme

Enfouissement des lignes / pylônes

les éoliennes peuvent-elles servir d'antenne ?

Vous savez ce que vous allez faire

on sait ce qui fonctionne : améliorations paysagères, environnementales etc. → vos idées

NORDEX se renseigne

Il y a 10 ans, pas de concertation

Je me méfie des retombées économiques et de bruit

Interventions pédagogiques